LA MESURE DU CHÔMAGE AU JAPON

— Une comparaison avec la France —

par

Philippe SAUCIER*

Les statistiques officielles du chômage au Japon sont controversées. En dix ans de crise mondiale, le taux de chômage japonais est passé de 1,3 % en 1973 à 2,7 % en 1983. L'évolution certes n'est pas favorable. Elle va bien dans le sens de cette montée massive du chômage qui est un phénomène international. Mais les niveaux de ces taux restent étonnamment bas. Cette performance singulière ne pouvait manquer de susciter des questions sur la comparabilité des statistiques japonaises avec celles des autres pays industrialisés d'économie de marché. L'idée prévaut généralement que les statistiques japonaises sous-estiment le chômage ; mais cette appréciation ne repose le plus souvent sur aucun examen précis des statistiques elles-mêmes et de leurs méthodes d'élaboration.

L'O.C.D.E. publie périodiquement des taux de chômage normalisés qui, en règle générale, diffèrent très peu ou ne diffèrent pas des chiffres officiels japonais (1). Il semble donc que le travail d'harmonisation des statistiques effectué par cette organisation ne confirme pas la réalité d'une sous-évaluation ; à moins qu'il ne néglige de tenir compte d'éléments essentiels susceptibles de fausser les comparaisons internationales. Les notes techniques et les études de cet organisme international n'apportent pas de réponse définitive sur ce point ; la controverse demeure donc à l'état latent.

L'effort le plus conséquent de comparaison internationale a été mené par le Bureau of Labor Statistics du Department of Labor des Etats-Unis qui a publié pour le Japon, mais aussi pour d'autres pays dont la France, des statistiques de chômage et de population active s'appuyant sur les définitions américaines (2).

Le résultat de cette comparaison apparaît dans le tableau n° 1.

---

* Professeur à l'Université de Rouen.

** Les numéros entre crochets [ ] renvoient aux travaux répertoriés dans la bibliographie.

(1) cf. O.C.D.E. *Statistiques Trimestrielles de la Population Active,* note technique sur les taux de chômage standardisés.

(2) J. MOY (1984) [16]** la comparaison entre les Etats-Unis et le Japon est en outre facilitée par le fait que la méthode japonaise s'est à l'origine directement inspirée de celle du Bureau of Labor Statistics.

TABLEAU 1

Taux de chômage

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
ETATS-UNIS Chiffres du B.L.S.	5,6	8,5	7,7	7,1	6,1	5,8	7,1	7,6	9,7
JAPON méthode du B.L.S.	1,4	1,9	2,0	2,0	2,3	2,1	2,0	2,2	2,4
JAPON statistiques officielles	1,4	1,9	2,0	2,0	2,2	2,1	2,0	2,2	2,4
FRANCE méthode du B.L.S.	2,9	4,2	4,6	4,9	5,4	6,1	6,5	7,6	8,6
FRANCE, calculé à partir des statistiques officielles	2,8	4,2	4,5	4,8	5,3	6,0	6,4	7,5	8,8

Source : Monthly Labor Review, Janvier 1984, p. 45

Ce tableau indique que les taux de chômage japonais sont parfaitement comparables aux taux américains et aux taux français.

D'autres éléments de réponse sont néanmoins disponibles à partir des sources statistiques japonaises elles-mêmes. La polémique sur la sous-évaluation du chômage au Japon est d'ailleurs alimentée principalement par les débats entre économistes japonais qui contestent ou défendent la conformité des statistiques officielles aux normes internationales (3). [32], [27], [29], [17]

Ce débat sur la *mesure* est par ailleurs doublé d'une controverse sur la situation réelle du marché du travail. Le taux de chômage relativement faible mesuré au Japon signifie-t-il que *l'économie japonaise se trouve en situation de plein emploi ?*

Cet article tentera d'apporter des réponses sur ces deux plans, celui de la mesure du chômage en évaluant de façon critique la méthode officielle japonaise, celui de l'analyse en cherchant à mettre en évidence les formes du chômage au Japon.

Les théories contemporaines du chômage reposent sur un certain nombre d'hypothèses qu'il convient de tester dans le cas du Japon. Au delà du pur problème statistique de mesure, il faut tenter de rendre compte de la dynamique spécifique du marché du travail.

LA MESURE DU CHÔMAGE

Le concept de chômeur se définit en s'opposant à la fois à la population active occupée et à la population inactive. La délimitation empirique du chômage est toutefois très délicate. La distinction entre chômeur et non-actif n'est pas tranchée, il s'agit plutôt d'un continuum. Le passage entre chômeur et travailleur découragé, considéré comme non-actif, est insensible et toute délimitation entre ces deux catégories est par nature arbitraire. De même, la ligne de partage entre actif occupé d'une part, et chômeur et non-actif d'autre part, pose également un problème.

Dans la pratique, en raison notamment du développement du travail féminin, une part importante de la population se trouve toujours aux limites de ces catégories et tout changement, même minime, dans les conventions qui permettent de tracer les frontières se répercutera de façon importante sur les statistiques.

Cette population qui se trouve aux limites entre deux catégories est par ailleurs celle qui, au Japon, apparait la plus sensible aux modifications de l'environnement économique et en particulier aux variations de l'activité. Elle est susceptible d'arbitrer en permanence entre la recherche d'un emploi stable à temps complet, très hypothétique, le retrait de la population active ou bien encore la participation à la population occupée avec un emploi précaire et à temps partiel (4). Or ces emplois seront les premiers à être remis en cause en période de contraction de l'activité. C'est donc la partie de la population la plus difficile à classer qui, en même temps est la plus mouvante.

Il n'y a donc pas lieu de sous-estimer le rôle que peuvent jouer des différences de définition ou de méthode, même lorsqu'il s'agit de nuances, sur les résultats statistiques effectivement obtenus.

(3) K. TAIRA (1983), Y. SANO (1975), E. SHIRASHI (1982), S. NAGAYAMA (1984).

(4) Pour une critique du contenu empirique du concept théorique de chômeur cf. A. ADAMS (1979) [1].

Méthode d'élaboration des statistiques d'activité et de chômage au Japon

Les statistiques officielles de chômage au Japon sont calculées à partir de l'*Enquête Mensuelle sur la Force de Travail* (5). Cette enquête a été menée sans interruption, ni modification majeure, depuis 1950. Elle est proche dans sa méthode de l'Enquête Emploi menée en France par l'I.N.S.E.E., mais l'enquête française n'est en général menée que deux fois par an.

L'enquête mensuelle japonaise, comme l'enquête de l'I.N.S.E.E., est réalisée par sondage stratifié auprès d'un échantillon de ménages ordinaires, interrogés sur leur situation au cours d'une semaine de référence. Elle porte sur un échantillon de 40.000 ménages, comparable par sa taille à celui retenu par l'I.N.S.E.E. (60.000 ménages), mais le taux de sondage obtenu par rapport à l'ensemble de la population est sensiblement inférieur. Les statistiques administratives de chômeurs inscrits ne sont pas utilisées pour établir le nombre officiel de chômeurs. La comparaison entre la méthode japonaise et la méthode française ne peut donc valablement porter que sur les résultats obtenus à partir des enquêtes par sondage auprès des ménages (6).

L'essentiel de la controverse sur la sous-évaluation du chômage au Japon porte sur les définitions retenues pour délimiter les catégories d'actif occupé, de chômeur et d'inactif. Les définitions japonaises correspondent dans leurs grandes lignes à celles proposées par la VIIIe Conférence Internationale des Statisticiens du Travail réunie à Genève en 1954. L'interprétation qui en est donnée au Japon est cependant considérée par certains spécialistes comme particulièrement restrictive en ce qui concerne la catégorie des chômeurs (7), [27], [32].

Par ailleurs, la façon d'administrer les questions (ordre, formulation,...) est susceptible d'exercer une influence importante sur le classement de la population dont la situation réelle est à la limite entre deux catégories. Il convient donc d'examiner les solutions retenues par l'enquête mensuelle en les comparant à la méthode de l'I.N.S.E.E.

Le tableau n° 2 reproduit la partie des questionnaires japonais et de l'I.N.S.E.E. qui permet de déterminer le nombre de chômeurs. On peut déduire de ce tableau les définitions du chômage adoptées par les deux enquêtes.

TABLEAU 2

Choix proposé à la population de l'échantillon (âgée de 15 ans et plus)

Enquête mensuelle Japon	**Enquête INSEE France** (à partir de 1982)
1 — Travaille (activité principale) 2 — Travaille en poursuivant des études 3 — Travaille en partie en ayant par ailleurs une activité domestique 4 — Pourvu d'un emploi mais n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence. 5 — N'a pas d'emploi et en recherche un (au cours de la semaine de référence) 6 — Poursuit des études 7 — Activité domestique 8 — Autre	1 — Travaille (y compris les personnes pourvues d'un emploi mais en congé au cours de la semaine de référence : maladie, maternité, congés payés). 2 — Inscrit au chômage 3 — Chômeur non inscrit auprès de l'ANPE 4 — Etudiant, élève stagiaire non rénuméré 5 — Militaire du contingent 6 — Retraité 7 — Femme au foyer 8 — Autre inactif
La réponse positive pour la rubrique 5– entraîne la question suivante : le travail est-il recherché en tant qu'activité : — principale *— secondaire* *mais l'ensemble de la population s'étant classée dans la rubrique 5– est de toute façon considérée au chômage* *Le questionnaire précise par ailleurs* *— qu'il suffit d'une heure de travail au cours de la semaine de référence pour être rangé dans les rubriques relatives aux actifs occupés (1, 2, 3)* *— que le choix de la rubrique 5– (n'a pas d'emploi en recherche un) suppose la disponibilité immédiate.*	*La réponse positive pour les rubriques 2– et 3– entraîne notamment les questions suivantes :* *a) Pendant la semaine de référence, la personne interrogée a-t-elle travaillé (ne serait-ce qu'une heure) ?* *b) Cherche-t-elle un emploi, une situation ?* *c) A-t-elle déjà trouvé un emploi qui commence ultérieurement ?* *d) Est-elle inscrite* actuellement *auprès d'une agence de l'ANPE ?* *e) Depuis un mois a-t-elle fait d'autres démarches pour trouver un emploi ?* *f) Si elle trouve un emploi maintenant, peut-elle commencer immédiatement (dans un délai de 15 jours).*

(5) Les résultats de ces enquêtes sont publiés mensuellement, mais sont également repris sous une forme détaillée dans un rapport annuel. cf. Bureau du Premier Ministre (Tokyo), *Rapport Annuel sur la Force de Travail.* [3b]

(6) Les statistiques administratives de chômeurs sont en règle générale inadaptées, aussi bien pour des comparaisons internationales qu'inter-temporelles.

(7) Y. SANO (1975), K. TAIRA (1983) [27], [32].

Pour être chômeur il faut :

— ***Enquête mensuelle japonaise***

a) - ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de référence (moins d'une heure de travail).

b) - avoir recherché un emploi (implicitement au cours de la période de référence, c'est-à-dire la *semaine*)

c) - être disponible immédiatement.

— ***Enquête de l'I.N.S.E.E.***

a) - ne pas avoir travaillé au cours de la semaine de référence (moins d'une heure de travail).

b) - avoir recherché un emploi au cours du *mois* écoulé, sauf dans l'hypothèse où l'on a trouvé un emploi qui commence ultérieurement, dans ce cas cette condition n'est pas nécessaire.

c) - être disponible immédiatement (dans les quinze jours).

L'examen du tableau n° 2 révèle entre les deux méthodes les différences suivantes :

- *le questionnaire de l'I.N.S.E.E.*

procède en deux temps. Il propose tout d'abord un choix direct entre actif occupé (rubrique 1), chômeur (rubrique 2 et 3) et inactif (rubrique 4 à 8). Dans un deuxième temps, le choix spontané d'une des deux rubriques relatives à une situation de chômage provoque des questions supplémentaires qui permettent de cerner exactement la situation de la personne interrogée et éventuellement de l'exclure de la catégorie chômeur si elle ne remplit pas les conditions minimum.

- de disponibilité (dans les quinze jours)
- d'absence totale de travail (moins d'une heure) au cours de la semaine de référence.
- d'acte de recherche au cours du mois écoulé.

Une question permet enfin de repérer la population sans emploi mais qui a trouvé un emploi commençant ultérieurement. (cette catégorie fait partie des chômeurs au sens du B.I.T.).

- *Le questionnaire de l'enquête mensuelle japonaise*

propose quant à lui un choix unique entre des rubriques mutuellement exclusives. Le membre du ménage qui remplit le questionnaire a connaissance d'emblée des conditions restrictives attachées au classement dans la rubrique relative au chômage (8). Il faut d'ailleurs remarquer que le terme de chômeur proprement dit n'apparaît pas dans le questionnaire japonais qui utilise la périphrase « personne sans emploi à la recherche d'un emploi » (9).

Selon Y. SANO, cette procédure aboutit à exclure systématiquement les personnes à la recherche d'un emploi, disponibles immédiatement, mais qui par ailleurs ont une activité domestique ou poursuivent d'une façon accessoire des études (10), [27]. En particulier les femmes à la recherche d'un emploi ont toute chance de se classer dans la rubrique 7 (activité domestique). Les personnes à la recherche d'un emploi à temps partiel risquent également de ne pas se déclarer sans emploi.

Il faut reconnaître que, de ce point de vue, la procédure retenue par l'I.N.S.E.E. cerne de manière plus précise et peut-être moins restrictive, la catégorie des chômeurs.

En proposant au choix des personnes interrogées, dans un premier temps, une catégorie « chômeur » sans conditions précises, et en filtrant, dans un second temps ceux qui ne satisfont pas aux critères minimum, la méthode de l'I.N.S.E.E. risque moins d'écarter la population qui hésite à se classer parmi les chômeurs (11).

En outre, dans l'enquête japonaise les personnes dont le travail commence ultérieurement et qui en conséquence sont sans emploi mais ne satisfont pas au critère d'activité de recherche, sont implicitement classées parmi les non-actifs. Elles sont au contraire classées par l'I.N.S.E.E. parmi les chômeurs au sens du B.I.T. (bien qu'elles ne fassent pas partie de la population sans emploi à la recherche d'un emploi - P.S.E.R.E.).

Le questionnaire de l'enquête mensuelle ne permet pas, par ailleurs, de mesurer la population en situation de chômage partiel pour des raisons économiques. Au Japon comme en France le chômage partiel, c'est-à-dire la mise à pied temporaire, n'entraîne pas en règle générale la perte complète de la rémunération (à la différence du lay off américain) (12). La population salariée en chômage partiel est en fait rangée, aussi bien au Japon qu'en France, dans la population active occupée et non parmi les chômeurs, en application des recommandations de la XIIIe Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (Genève 1982). De ce point de vue la pratique japonaise et la pratique française sont depuis 1982, comparables.

En fait le point le plus controversé de la méthode japonaise de mesure du chômage a trait à l'interprétation qu'il convient de donner à l'exigence d'un acte de recherche récent pour être classé parmi les chômeurs. Plusieurs spécialistes considèrent qu'elle est beaucoup plus stricte au Japon qu'à l'étranger. En réalité cette exigence est formulée de façon ambiguë.

Pour H. YASHIRO et K. TAIRA (13) [33], [32], le questionnaire japonais exige implicitement un acte de recherche au cours de la *semaine* de référence (alors qu'à l'étranger, aux Etats-Unis et en France notamment on se contente d'un acte de recherche au cours du mois écoulé).

---

(8) Au Japon, l'enquêteur remet le questionnaire au ménage en début de semaine et retourne plus tard pour collecter le questionnaire rempli. Les enquêteurs de l'I.N.S.E.E. interrogent directement un membre du ménage et remplissent eux-mêmes le questionnaire.

(9) L'impact statistique de ces différences terminologiques peut difficilement être mesuré. De même, l'idée souvent avancée selon laquelle les japonais sans emploi répugneraient, en dépit de leur situation concrète, à se classer parmi les chômeurs ne peut guère faire l'objet d'une évaluation objective ni d'une comparaison avec la France où des phénomènes similaires peuvent exister.

(10) Y. SANO (1975), [27].

(11) Voir rubrique n° 3 du questionnaire INSEE (tableau n° 2).

(12) cf. *Livre Blanc 1983,* Ministère du Travail (Tokyo) pp. 181 - 182, [14].

(13) H. YASHIRO (1983), K. TAIRA (1983), [33], [32].

Les économistes et statisticiens qui défendent le point de vue de l'administration font néanmoins valoir que l'acte de recherche peut fort bien consister dans la seule *attente d'une réponse* à une démarche engagée antérieurement sans référence précise au délai écoulé depuis cette démarche (14). De plus restrictive que la norme internationale, la méthode japonaise deviendrait, selon cette interprétation, moins sélective.

Devant de telles ambiguités on serait tenté de renoncer à évaluer l'influence de la procédure appliquée sur les chiffres du chômage au Japon. Il existe cependant d'autres sources statistiques japonaises à partir desquelles des recoupements peuvent être opérés.

La cohérence des statistiques officielles de chômage avec les autres sources statistiques.

Les tenants de la thèse de la sous-évaluation ont comparé les résultats de l'Enquête Mensuelle sur la Force de Travail aux autres sources disponibles en matière d'emploi et de chômage.

Ces sources sont principalement au nombre de deux :

- *L'Enquête Spéciale sur la Force de Travail* réalisée une fois par an, en mars de 1954 à 1982, en février depuis 1983, (15).

- *L'Enquête Triennale sur la Structure de l'Emploi* dont la dernière a été réalisée en octobre 1982 (16).

L'Enquête Spéciale sur la Force de Travail a pour objet précisément d'apporter des informations complémentaires permettant de lever certaines ambiguités de l'enquête mensuelle. Elle est menée en même temps que l'enquête mensuelle ordinaire du mois correspondant (février, depuis 1983), mais ne porte que sur une fraction de l'échantillon de l'enquête mensuelle (23.000 ménages environ au lieu de 40.000 dans l'enquête mensuelle).

A la différence de l'enquête mensuelle, le questionnaire a été révisé à de nombreuses reprises de façon importante, de ce fait les résultats ne sont pas comparables dans le temps. Jusqu'en 1982, cette enquête était menée en mars. Ce mois était particulièrement mal choisi puisqu'il correspond à la fin de l'année scolaire et universitaire. Il est marqué par un fort mouvement saisonnier .de chômage dû essentiellement aux jeunes qui sortent du système éducatif et doivent prendre un emploi en avril. C'est en se fondant sur l'enquête spéciale de mars 1980 que K. TAIRA révise à la hausse, dans des proportions importantes, les chiffres du chômage de l'enquête mensuelle (17).

Le déplacement de l'enquête au mois de février devrait atténuer cet inconvénient, bien qu'en termes de mouvement saisonnier, février reste encore, dans des proportions moins importantes, un mois où les changements de statuts sont nombreux et où le chômage purement frictionnel est important (18).

Le questionnaire de l'enquête spéciale de février 1983, qui n'est pas comparable à celui des années précédentes, permet de lever l'ambiguité relative à l'exigence d'un acte de recherche récent.

Il distingue en effet explicitement au sein de la population sans emploi, désirant un emploi et disponible immédiatement :

- ceux qui ont effectué un acte de recherche au cours de la semaine de référence,
- ceux dont le dernier acte de recherche est antérieur mais date de moins d'un mois,
- ceux dont le dernier acte de recherche date de plus d'un mois.

La comparaison entre les résultats de l'enquête spéciale et les résultats de l'enquête mensuelle pour février 1983 ne confirme pas, bien au contraire, la thèse de la sous-évaluation fondée sur le caractère très restrictif de la formulation de l'exigence de recherche.

La question étant posée de manière moins ambiguë dans l'enquête spéciale, le nombre de personnes se déclarant sans emploi, disponibles immédiatement et ayant effectué un acte de recherche au cours de la *semaine* de référence est considérablement inférieur à la population des chômeurs de l'enquête mensuelle (550.000 au lieu de 1.650.000 - hommes et femmes). Si l'on ajoute les personnes dont l'acte de recherche est antérieur à la semaine de référence mais date de moins d'un mois, le nombre de chômeurs estimé par l'enquête spéciale reste encore notablement inférieur à celui de l'enquête mensuelle (1.320.000 au lieu de 1.650.000).

Pour que le nombre de chômeurs calculé à partir de l'enquête spéciale dépasse celui obtenu par l'enquête mensuelle, il faut purement et simplement abandonner l'exigence d'un acte de recherche récent. Le nombre des sans emploi retenu passe alors à 1.850.000 au lieu des 1.650.000 de l'enquête mensuelle.

Le tableau n° 3 permet de comparer les résultats des deux enquêtes relatifs à la population des deux sexes, à la population masculine et féminine. Ce tableau suggère que l'exigence d'un acte de recherche récent est, de fait, interprétée dans l'enquête mensuelle de façon très peu restrictive. Les ménages interrogés considèrent implicitement que la simple attente de résultats de démarches antérieures tient lieu d'acte de recherche.

---

(14) S. NAGAYAMA (1984), E. SHIRASHI (1982), [17], [29]. En toutes hypothèses un acte de recherche n'implique pas nécessairement une inscription dans un bureau de placement.

(15) Bureau du Premier Ministre (Tokyo), *Rapport sur l'Enquête Spéciale sur l'Enquête sur la Force de Travail* (1983), [3c].

(16) Bureau du Premier Ministre (Tokyo), *Enquête sur la Structure de l'Emploi* (1982), [3a], (le titre en langue anglaise « *Employment Status Survey* » correspond mal à la fois au titre japonais et au contenu de l'enquête).

(17) K. TAIRA (1983), [32] la méthode suivie conduit pour l'année 1980 à passer de 2,24 % (taux de chômage officiel), à 3,79 % pour les deux sexes. Pour la seule population féminine, le taux de chômage passe de 2,32 % à 5,20 %. La méthode de K. TAIRA a cependant été très critiquée, cf. C. SORRENTINO (1984), [3ob] et S. NAGAYAMA (1984) [18].

(18) Les coefficients saisonniers calculés à partir des séries mensuelles de chômage (enquête sur la force de travail) sont pour la série hommes et femmes respectivement de 112,6 en mars et 105,9 en février, *Rapport sur l'Enquête sur la Force de Travail,* 1983.

TABLEAU 3

Comparaison des résultats de l'enquête spéciale et de l'enquête mensuelle

en milliers

	CHOMEURS - ENQUETE SPECIALE			CHOMEURS ENQUETE MENSUELLE (1)
	acte de recherche – d'une semaine	acte de recherche + d'une semaine – d'un mois	acte de recherche + d'un mois	
Hommes et Femmes				
Total	550	770	520	1 650
principalement à la recherche d'un emploi	310	420	170	
act. domestique ou études + recherche d'emploi	240	350	350	
Hommes				
Total	270	360	190	1 030
principalement à la recherche d'un emploi	210	280	110	
act. domestique ou études + recherche d'emploi	60	80	80	
Femmes				
Total	280	410	330	620
principalement à la recherche d'un emploi	100	140	50	
act. domestique ou études + recherche d'emploi	180	270	280	

(1) Chiffres non corrigés des variations saisonnières

Février 1983

Il apparaît cependant que si l'on précise la question sur l'acte de recherche récent effectué par les personnes sans emploi, la population masculine répondant aux normes du chômage tend à diminuer tandis que la population féminine augmente. L'enquête spéciale fait donc apparaître une légère sous-évaluation du chômage féminin mais qui est compensé par une surévaluation du chômage masculin.

De même l'enquête spéciale ne confirme pas que le questionnaire de l'enquête mensuelle écarte des chômeurs, la population à la recherche d'un emploi ayant par ailleurs une activité domestique.

Cette hypothèse émise par Y. SANO [27] est en contradiction avec les résultats de l'enquête spéciale de février 1983.

Le questionnaire de cette enquête distingue en effet, parmi la population se déclarant sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible immédiatement :

- la population *principalement* à la recherche d'un emploi,
- la population ayant une activité domestique à titre principal, ou poursuivant des études, mais recherchant néanmoins un emploi.

Le tableau n° 3 fait apparaître cette décomposition et montre que si l'on exclut des chômeurs la population qui, tout en cherchant un emploi, a déclaré spontanément avoir une activité domestique ou poursuivre des études, le nombre des chômeurs pour février 1983 n'est plus que de 900.000 (à comparer au 1.650.000 chômeurs de l'enquête mensuelle).

Parmi ces 900.000 chômeurs restants, il faut en outre souligner que 350.000 ont déclaré ne pas avoir effectué d'acte de recherche au cours du mois écoulé. Pour retrouver à partir de l'enquête spéciale un nombre de chômeurs comparable à celui de l'enquête mensuelle il faut en fait appliquer des critères très peu restrictifs. Pour la population masculine il faut retenir la totalité des demandeurs d'emploi, qu'ils se déclarent principalement à la recherche d'un emploi ou non, et sans aucune exigence précise quant à la date du dernier acte de recherche. Pour la population féminine, l'application d'une norme comparable à celle de la définition française de la Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi permet de retrouver à partir de l'enquête spéciale 690.000 chômeurs (population sans emploi à la recherche d'un emploi, ayant effectué un acte de recherche au cours du mois écoulé, se déclarant soit principalement à la recherche d'un emploi, soit femme au foyer ou étudiant), nombre légèrement supérieur à la population féminine au chômage selon les chiffres officiels de l'enquête mensuelle (620.000).

Au regard des définitions de l'I.N.S.E.E. et au vu des seuls résultats de l'enquête spéciale, il ne semble donc pas possible d'accréditer la thèse d'une sous-évaluation importante des chiffres du chômage au Japon.

Il reste que ces chiffres excluent implicitement les personnes sans emploi qui ont trouvé un emploi commençant ultérieurement. Cette population ne peut plus être estimée à partir de l'enquête spéciale qui a supprimé à partir de 1981 les questions relatives à cette situation. Il s'agit cependant d'un chômage purement frictionnel, comportant un fort mouvement saisonnier, mais relativement indépendant a priori de la conjoncture sur le marché du travail (19).

Compte tenu de cette lacune, le nombre officiel de chômeurs au Japon est en fait davantage comparable à la Population sans Emploi à la Recherche d'un Emploi (P.S.E.R.E.) de l'I.N.S.E.E. qu'aux chômeurs au sens du B.I.T.

L'enquête spéciale sur la force de travail ne remettant pas en cause les statistiques officielles obtenues à partir de l'enquête mensuelle, il reste à examiner les informations contenues dans l'enquête triennale sur la Structure de l'Emploi.

Il s'agit là encore, d'une enquête par sondage stratifié auprès des ménages. La dernière a été menée en octobre 1982, en retenant comme référence la situation des personnes interrogées au cours de la dernière semaine de septembre.

Cette enquête se distingue de l'enquête mensuelle et de l'enquête spéciale :

- par la taille de l'échantillon qui est beaucoup plus importante, environ 350.000 ménages, représentant un taux de sondage de la population totale de l'ordre de 1 %.
- par un grand détail des questions posées aux ménages de l'échantillon.

Son objectif n'est pas principalement de mesurer le chômage au sens des définitions internationales, mais de disposer d'un ensemble d'informations très complet sur la situation *courante* au regard de l'emploi de la population agée de 15 ans et plus.

Elle donne un éclairage précis sur la population à la recherche d'un emploi, qu'elle remplisse ou non les conditions pour être classée parmi les chômeurs au sens strict de l'enquête mensuelle ou des normes internationales. Sa conception est donc moins restrictive et permet de repérer en quelque sorte, au delà des chômeurs officiels, la population marginale à la recherche d'un emploi.

Le questionnaire repère une catégorie rassemblant toutes les personnes qui

- sont couramment sans emploi (le fait d'avoir effectué un travail occasionnel au cours de la semaine de référence n'est pas un motif d'exclusion),
- souhaitent travailler (à temps complet ou à temps partiel, cette activité étant principale ou secondaire, comme salariées, travailleurs indépendants ou travailleurs familiaux),
- ont déclaré rechercher un emploi (sans conditions précises quant à la date du dernier acte de recherche),
- sont disponibles immédiatement.

Le tableau n° 4 compare les statistiques officielles de chômage aux chiffres obtenus à partir de l'enquête sur la structure de l'emploi.

TABLEAU 4

Estimation du chômage à partir :
— de l'enquête mensuelle sur la force de travail
— de l'enquête sur la structure de l'emploi (1)

	1979		**1982**	
	Enquête mensuelle	Structure de l'emploi	Enquête mensuelle	Structure de l'emploi
Hommes/Femmes	1 080 000	2 086 000	1 340 000	2 453 000
Hommes	675 000	659 000	810 000	825 000
Femmes	405 000	1 427 000	530 000	1 628 000

(1) Non corrigée des variations saisonnières.

Septembre 1979 et Septembre 1982

Les statistiques de chômeurs masculins au sens de l'enquête sur la structure de l'emploi et les statistiques officielles obtenues à partir de l'enquête mensuelle apparaissent pour l'essentiel cohérentes. Le tableau n° 4 nous montre cependant qu'il existe une population féminine très importante qui se déclare à la recherche d'un emploi et disponible immédiatement et qui pourtant ne se retrouve qu'à hauteur d'un tiers dans les statistiques officielles du chômage féminin.

Cette population féminine qui n'est pas repérée par l'enquête mensuelle comporte vraisemblablement à la fois :

- des femmes classées actives occupées dans l'enquête mensuelle, parce qu'elles ont travaillé quelques heures de façon occasionnelle,
- des femmes classées inactives parce qu'elles n'ont pas déclaré spontanément être sans emploi et à la

(19) Pour le mois de mars 1980 K. TAIRA [32] estime cette population à 310.000 personnes (en excluant les nouveaux diplômés qui attendent leur embauche début avril). En supposant que l'ordre de grandeur de cette population ne varie pas, il faudrait, pour en tenir compte, réviser à la hausse le taux de chômage officiel d'environ 0,5 points.

recherche d'un emploi, aussi bien dans l'enquête mensuelle que dans l'enquête spéciale, ou bien encore ne remplissant pas les conditions relatives à l'acte de recherche de façon stricte (travailleurs découragés).

Il apparaît donc clairement que, sans sous-estimer nettement le chômage au regard des normes internationales (à certains égards critiquables), la méthode officielle ne prend pas en compte une population importante de travailleurs découragés ou se contentant d'emplois occasionnels.

Différences structurelles entre le Japon et la France

La dualité du marché du travail au Japon, qui se caractérise par une grande stabilité de l'emploi (le plus souvent masculin) dans les grandes entreprises et au contraire par une relative précarité de l'emploi (féminin) dans les petites entreprises, notamment dans le secteur des services, conduit nécessairement à minimiser la population au chômage total.

La population qui a renoncé à rechercher un emploi stable passera très facilement d'un emploi précaire à un retrait de la population active et réciproquement.

Le statut de chômeur n'est plus un point de passage obligé pour une population qui a dû renoncer à occuper des emplois salariés stables et bien rémunérés.

A cet égard un autre élément structurel important intervient pour limiter effectivement le nombre de chômeurs au sens des définitions internationales. Les travailleurs indépendants et d'une manière générale les professions non salariées représentant une plus grande part de l'emploi total au Japon que dans la plupart des autres pays industrialisés (28 % au Japon contre 17 % en France) (20). Ces professions non salariées fournissent des opportunités d'emploi tout en transformant souvent le chômage effectif en chômage caché, en raison de la faible productivité des emplois non-salariés (21).

Le secteur des services au Japon est capable d'absorber une part de chômeurs potentiels en période de ralentissement de l'activité (22). En outre, les personnes exerçant habituellement des professions non salariées se retirent le plus souvent de la population active, lorsqu'elles sont conduites à cesser leur activité temporairement ou définitivement. Il est rare qu'elles viennent grossir la population des chômeurs.

De ce point de vue, il serait donc préférable, pour comparer les taux de chômage entre deux pays de retenir la formule

$$\frac{\text{chômeurs}}{\text{population salariée} + \text{chômeurs}}$$

Le tableau n° 5 montre qu'en retenant une telle formule et en prenant comme élément de comparaison des chômeurs au sens de l'enquête mensuelle japonaise, la P.S.E.R.E. calculée par l'I.N.S.E.E. (et non les chômeurs au sens du B.I.T. qui correspondent à un concept plus large que celui de l'enquête japonaise), on aboutit à un écart entre le taux français et le taux japonais qui est sensiblement réduit. Le taux de chômage français est égal à 2,1 fois le taux japonais, au lieu de 2,6 fois en effectuant la comparaison sur les taux de la définition officielle. (1983)

TABLEAU 5

Comparaison des taux de chômage japonais et français par rapport à l'ensemble de la population active et par rapport à la population active salariée

	Taux de chômage officiels (1)			**Taux de chômage de la population active salariée** (2)		
	Octobre 1981	Mai 1982	Mars 1983	Octobre 1981	Mai 1982	Mars 1983
Hommes/Femmes						
— Japon	2,1	2,3	3,0	3,0	3,1	4,1
— France	8,1	7,7	7,9	9,3	8,3	8,6
Hommes						
— Japon	2,3	2,3	3,0	3,0	2,9	3,9
— France	5,8	5,7	6,1	6,6	6,3	6,6
Femmes						
— Japon	1,9	2,3	2,9	3,1	3,6	4,5
— France	11,4	10,5	10,5	13,0	11,2	11,3

(1) Pour la France : $\frac{\textit{chômeurs au sens du BIT}}{\textit{actifs occupés + chômeurs BIT}}$

(2) Pour la France : $\frac{\textit{PSERE}}{\textit{actifs salariés + PSERE}}$

Ce tableau montre, en outre, que l'utilisation de la population active salariée pour le calcul des taux de chômage réduit l'écart entre les taux de chômage français et japonais de façon plus marquée pour les femmes que pour les hommes.

Cette constatation renforce les observations précédentes. Le phénomène du chômage féminin est sans doute beaucoup moins révélé par les statistiques japo-

(20) 1982.

(21) Au cours des dernières années, marquées par une détérioration de l'emploi, les pouvoirs publics ont d'ailleurs constamment encouragé les activités professionnelles non salariées.

(22) J.M. LE PAGE et P. SAUCIER (1984) [11] ont montré que l'emploi dans le secteur tertiaire était en opposition de phase conjoncturelle avec l'emploi du secteur industriel, suggérant un phénomène de vases communiquants.

naises que par les statistiques françaises dans lesquelles il apparaît proportionnellement plus important que le chômage masculin.

Il reste néanmoins que les méthodes adoptées par le Japon pour mesurer le chômage sont pour l'essentiel conformes à la pratique internationale et ne manifestent pas une intention délibérée de dissimuler le chômage.

La véritable question se situe donc sur un autre plan. L'organisation du marché du travail au Japon aboutit à des formes de chômages différentes de celles observées dans d'autres pays industrialisés et certaines de ces formes de chômage peuvent éventuellement échapper à la mesure par un instrument aussi rudimentaire que le taux de chômage.

Il convient donc d'examiner la nature du chômage japonais. Cet examen devra permettre de déterminer si le Japon peut être considéré en situation de plein emploi avec un taux de chômage inférieur à 3 %.

ANALYSE DES FORMES DE CHOMAGE

Toutes les analyses sur le chômage au Japon confirment la très faible sensibilité du nombre de chômeurs officiels aux variations de court terme de l'activité économique (23). Une telle observation est cependant compatible avec des explications théoriques diverses voire opposées.

Les économistes du Ministère du Travail à Tokyo en concluent que le chômage japonais est pour l'essentiel un chômage frictionnel qui s'explique par l'activité de recherche nécessaire pour adapter les offres de travail aux emplois (24).

La tendance, observée au Japon, à l'augmentation des taux de chômage résulte selon ces analyses, des mutations technologiques, plus intenses au cours des dernières années. Les restructurations impliquent une mobilité plus grande des travailleurs et en période de mutation l'information sur le marché du travail est plus incertaine ce qui entraîne un allongement de la période de recherche.

Cette conception inspirée de la « new view » développée aux Etats-Unis (25), repose sur l'hypothèse d'ajustements spontanés sur le marché du travail. Le taux de chômage observé ne s'éloigne jamais dans des proportions importantes du taux de chômage naturel résultant du flux permanent de travailleurs changeant d'emploi et de jeunes entrant dans la population active.

Le chômage n'est pas formé d'un stock de travailleurs privés d'emploi. Cette conception n'est pas davantage compatible avec l'existence de travailleurs découragés qui se sont retirés de la population active mais souhaitent néanmoins un emploi. Il n'y a pas de chômage involontaire au sens keynesien.

Les implications empiriques de cette approche sont très nettes. L'état de chômeur n'étant que transitoire, la population au chômage doit être essentiellement composée de personnes dont l'ancienneté dans le chômage est faible.

TABLEAU 6

Ancienneté de chômage
Japon : Enquête spéciale sur la force de travail
France : Enquête emploi (INSEE)

en %

	1981 (1)		**1982** (2)		**1983** (3)	
	Japon	France	Japon	France	Japon	France
Hommes/ Femmes						
moins d'1 mois	25,5	6,6	19,7	6,8	22,8	5,1
1 à 3 mois	26,9	18,0	29,2	10,7	29,3	11,1
3 à 6 mois	17,0	19,3	19,7	16,0	16,2	16,5
6 mois à 1 an	17,0	23,3	17,0	26,8	20,0	24,6
plus d'1 an	13,5	32,6	14,3	39,6	13,9	42,6
total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Hommes						
moins d'1 mois	24,1	8,5	22,2	7,8	21,0	5,9
1 à 3 mois	25,3	21,4	25,5	11,3	27,0	12,9
3 à 6 mois	14,9	21,9	18,9	18,7	15,8	18,5
6 mois à 1 an	19,5	21,3	18,9	26,8	21,0	23,1
plus d'1 an	16,1	26,8	14,4	35,3	15,1	39,5
total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Femmes						
moins d'1 mois	27,8	5,3	15,8	6,0	22,4	4,4
1 à 3 mois	29,6	15,5	35,1	10,3	30,2	9,7
3 à 6 mois	20,3	17,6	21,0	14,0	16,1	15,0
6 mois à 1 an	12,9	24,4	14,0	26,8	19,0	25,7
plus d'1 an	9,3	37,1	14,0	42,8	12,2	45,1
total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Japon : mars 1981
France : mars 1981
(2) Japon : mars 1982
France : avril-mai 1982
(3) Japon : février 1983
France : mars 1983

Les chômeurs de longue durée, qui doivent être peu nombreux en proportion, représentent une population inadaptée aux emplois par manque de qualification ou en raison d'incapacités personnelles à exercer un emploi.

La durée du chômage

La comparaison entre le Japon et la France des statistiques d'ancienneté dans le chômage (voir tableau n° 6) montre qu'en 1983 la proportion des chômeurs dont l'ancienneté dans le chômage est supérieure à six mois représente 31,9 % de l'ensemble des chômeurs au Japon contre 67,2 % en France.

Cette différence importante peut sans doute à elle seule expliquer en partie l'écart entre les niveaux des taux de chômage des deux pays (26). Peut-on pour autant en déduire que le sous-emploi japonais serait essentiellement dû à un chômage de recherche ?

---

(23) Dans la plupart des estimations économétriques, retenant des spécifications différentes, l'élasticité du chômage par rapport au P.I.B. est, au Japon, en général inférieure à 1/10e de celle calculée pour des pays comme les États-Unis et la R.F.A. cf. *Livre Blanc* (1983), [14] et *R. KAUFMAN* (1980) [9].

(24) *Livre Blanc,* Ministère du Travail (Tokyo) (1983), [14].

(25) cf. *R. HALL* (1972) et *G. PERRY* (1972), [7], [25].

(26) En effet à probalitité d'entrée en chômage égale, le taux de chômage est directement proportionnel à la durée du chômage.

La part des chômeurs dont l'ancienneté est supérieure à six mois est loin d'être négligeable. On sait par ailleurs que l'ancienneté dans le chômage sous-estime la durée effective des périodes de chômage. Au moment de l'enquête, l'ancienneté dans le chômage mesurée ne représente qu'une partie de la durée de chômage que devra effectivement subir la population ayant une ancienneté donnée.

En niveau absolu, la situation révélée par ces statistiques est loin de confirmer l'hypothèse d'un chômage purement frictionnel. Dans le contexte du marché du travail japonais, ces statistiques d'ancienneté du chômage ont par ailleurs de fortes chances de sous-estimer la réalité.

Plusieurs auteurs expliquent, en effet, la stabilité du chômage par le fait que les mouvements d'entrée et de retrait de la population active seraient, à la différence des mouvements entre population active occupée et chômage, très sensibles à la conjoncture (27).

Ce résultat a probablement une double implication :

— une part importante des chômeurs de courte durée peut être formée de personnes qui transitent par une situation de chômage avant de se retirer de la population active, mais qui par la suite subissent, en tant que travailleurs découragés, une longue période de non activité involontaire.

— la population qui passe directement de la population active occupée à la population inactive et réciproquement n'est pas prise en compte dans les statistiques de durée du chômage.

Lorsqu'on s'appuie sur les données de l'Enquête sur la Structure de l'Emploi de 1982, qui repère une notion de chômeur élargie, il apparaît que la part de la population à la recherche d'un emploi dont l'ancienneté est la plus longue augmente dans des proportions importantes (voir tableau 7).

TABLEAU 7

JAPON : Ancienneté dans le chômage

Ancienneté	HOMMES et FEMMES		HOMMES		FEMMES	
	Enquête spéciale (1)	Structure des emplois (2)	Enquête spéciale	Structure des emplois	Enquête spéciale	Structure des emplois
moins d'1 mois	19,7	16,8	22,2	16,4	15,8	17,0
1 à 3 mois	29,2	22,0	25,5	19,7	35,1	22,9
3 à 6 mois	19,7	18,5	18,9	17,1	21,0	19,1
6 mois à 1 an	17,0	19,9	18,9	21,6	14,0	19,2
plus d'1 an	14,3	22,8	14,4	25,1	14,0	21,8
total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(1) Enquête spéciale sur la force de travail (mars 1982)
(2) Enquête sur la structure de l'emploi (septembre 1982)

La part de la population dont l'ancienneté de la recherche est supérieure à six mois passe en 1982 de 31,3 % (concept de chômeur strict) à 42,7 % (concept élargi). Une partie de la population inactive se trouve donc, à certains égards, dans une situation proche du chômage involontaire. Si son retrait de la population active était volontaire, son ancienneté dans la recherche d'un emploi devrait être moins importante que celle des chômeurs au sens strict. Elle ne devrait plus correspondre qu'à la recherche engagée par la population qui envisage un retour rapide dans la population active mais ne remplit pas encore les conditions pour être classée parmi les chômeurs au sens des définitions officielles.

La forte mobilité entre l'activité et la non-activité, si elle est vérifiée, est donc le signe d'une propension marquée du marché du travail japonais à concentrer le sous-emploi sous la forme d'une population de travailleurs découragés plutôt que de chômeurs au sens de la définition officielle.

La mobilité entre population inactive et population active

Cette sensibilité à la conjoncture économique de la participation à la population active serait donc une caractéristique importante du marché du travail, permettant d'expliquer le niveau très bas du taux de chômage.

(27) A. ONO (1983) [24] utilise des tableaux de mobilité pour montrer que les flux de passage entre la population active occupée et la population inactive sont très importants en comparaison des flux entre actifs occupés et chômeurs. Sur ce point cf. également K. TAIRA (1983) [27]. Les tableaux de mobilité qui étaient établis, jusqu'en 1981, par l'I.N.S.E.E. en rapprochant les fichiers de deux enquêtes emploi consécutives ne permettent pas malheureusement une comparaison avec les tableaux japonais établis en suivant des méthodes très différentes.

Elle peut être estimée en testant diverses spécifications économétriques qui retiennent, soit le taux d'activité, soit la population inactive elle-même, comme variable dépendante.

La sensibilité du taux d'activité à la conjoncture économique peut être mise en évidence en choisissant alternativement plusieurs variables explicatives représentatives de la conjoncture. Les meilleurs ajustements obtenus sont cependant ceux qui retiennent le rapport du P.I.B. réel à sa tendance exponentielle. Le taux d'activité est également fonction de variables tendancielles. Il est apparu, en outre, que le processus d'ajustement du taux d'activité à la conjoncture présentait une certaine inertie justifiant l'introduction de la variable dépendante retardée d'un trimestre parmi les variables explicatives.

L'équation testée est de la forme

$$\text{Log TAC} = a + b \text{ Log PIB/T} + c \text{ Log TAC}_{-1} + d\,T + e\,T^2$$

où

$$\text{TAC : taux d'activité} = \frac{\text{population active}}{\text{pop. de 15 ans et plus}}$$

données trimestrielles désaisonnalisées établies à partir de l'Enquête sur la Force de Travail.

PIB/T : rapport du P.I.B. réel à sa tendance exponentielle. Données trimestrielles désaisonnalisées en prix de 1975 (source : Rapport annuel sur les comptes de la nation – Bureau du Premier Ministre, Tokyo 1983).

TAC_{-1} : taux d'activité du trimestre précédent.

T : tendance temporelle linéaire.
T^2 : tendance temporelle au carré.
} tendance de longue période non linéaire

b représente l'élasticité de court terme du taux d'activité par rapport à la variable PIB/T, $\frac{b}{1-c}$ représente l'élasticité de long terme.

La période d'estimation va de 1970 – II à 1982 – I (48 observations). Par la méthode des moindres carrés ordinaires on obtient les résultats suivants :

TABLEAU 8

variable dépendante	constante *a*	*Log PIB/T* *b*	*Log* TAC_{-1} *c*	T *d*	T^2 e	R^2	h(1)
Hommes et Femmes *Log* TAC	– 0,226 (–4,7)	+ 0,085 (3,39)	+ 0,454 (3,89)	– 0,0014 (– 4,24)	+ 0,000021 (4,17)	0,93	– 0,489
Hommes *Log* TAC	– 0,080 (– 3,6)	+ 0,033 (1,85)	+ 0,581 (5,08)	– 0,00021 (– 1,85)	– 0,000002 (– 0,81)	0,95	0,046
Femmes *Log* TAC	– 0,238 (– 3,2)	+ 0,126 (2,02)	+ 0,654 (6,06)	– 0,00204 (– 2,58)	+ 0,000039 (2,73)	0,88	0,258

– entre parenthèses figurent les t de Student.

(1) – le h de DURBIN remplace le DW, défaillant en présence d'une variable endogène retardée,

$$h = \hat{\rho}\sqrt{\frac{N}{1\text{-}N.V(\hat{b})}} \quad \text{avec } \hat{\rho} = \left(1 - \frac{DW}{2}\right), \text{ N nombre d'observations}$$

V(b̂) variance du coefficient de l'endogène retardée. Lorsque /h/ <2, on ne rejette pas l'hypothèse d'absence d'autocorrélation des résidus.

Les élasticités de court terme et de long terme du taux d'activité par rapport à la variable PIB/T sont regroupés dans le tableau n° 9.

TABLEAU 9

	b	$\frac{b}{1-c}$
Hommes et femmes	0,085	0,155
Hommes	0,033	0,078
Femmes	0,126	0,364

Ces ajustements font apparaître, d'une manière générale, la forte inertie des taux d'activité. Ils montrent également que la sensibilité du taux d'activité féminin à la conjoncture est beaucoup plus marquée que celle du taux d'activité masculin.

L'importance de cette sensibilité des taux d'activité japonais ne peut pas être comparée par la même méthode à celle des taux français. La France ne dispose pas de données trimestrielles sur les taux d'activité en raison de la fréquence insuffisante des enquêtes emploi de l'I.N.S.E.E. On peut toutefois rapprocher ces résultats de ceux otenus par l'O.C.D.E. sur des données annuelles pour la période 1961-1981, en retenant une spécification analogue (28).

L'O.C.D.E. montre que la sensibilité du taux d'activité féminin par rapport à la conjoncture est tout-à-fait atypique en France puisqu'elle est négative. Une élévation (baisse) du P.I.B. par rapport à sa tendance entraîne une baisse (hausse) du taux d'activité féminin.

(28) O.C.D.E., *Perpectives de l'Emploi* (1983) page 98, [20 a].

L'étude de l'O.C.D.E. confirme par ailleurs l'ordre de grandeur de la sensibilité du taux d'activité féminin au Japon, puisqu'elle obtient une élasticité de 0,5 comparable à l'élasticité de long terme calculée sur des données trimestrielles qui est de 0,36.

On peut en fait tester plus directement les mouvements d'entrée et de sortie de la population inactive en reliant cette dernière au volume d'heures travaillées (29).

L'équation testée est de la forme

$$\text{Log PIC} = a + b \text{ Log VH} + c\,T + d\,T^2$$

où

PIC : population inactive de 15 ans et plus, données trimestrielles désaisonnalisées établies à partir de l'Enquête sur la Force de Travail.

VH : Volume d'heures travaillées (cf. note n° 29).

T : Tendance temporelle linéaire.
T^2 : Tendance temporelle au carré.
} tendance de longue période non linéaire

La période d'estimation va de 1970 – II à 1983 – IV. Les résultats obtenus en utilisant la méthode de Cochrane Orcutt sont regroupés dans le tableau n° 10.

TABLEAU 10

variable dépendante	constante *a*	*Log* VH *b*	T *c*	T^2 *d*	R^2	RHO
Hommes et Femmes *Log* PIC	+ 7,89 (1409)	– 0,496 (– 5,81)	+ 0,0066 (15,1)	– 0,000050 (– 7,0)	0,99	0,53 (4,71)
Hommes *Log* PIC	+ 6,48 (367)	– 0,441 (– 2,22)	+ 0,0062 (4,69)	– 0,000002 (0,09)	0,98	0,67 (6,86)
Femmes *Log* PIC	+ 7,62 (507)	– 0,567 (– 4,34)	+ 0,0066 (6,10)	– 0,000062 (– 3,78)	0,98	0,74 (8,34)

METHODE DE COCHRANE-ORCUTT (en moindres carrés ordinaires, les tests de DW révélaient la présence d'autocorrélation des résidus)

Ces ajustements montrent la forte sensibilité au volume d'heures travaillées des mouvements entre population inactive et population active. Lorsque le volume d'heures travaillées augmente de 1 %, la population inactive diminue de 0,5 %, ce qui représente une élasticité d'autant plus importante qu'une part de la population inactive ne peut pas généralement participer à la population active pour des raisons liées à l'âge, l'état de santé ou la situation familiale. Si l'on remarque en outre, comme de nombreuses études l'ont fait observer (30), que la variation du volume d'heures travaillées est au Japon un des modes privilégiés d'ajustement de l'emploi à la production (y compris en ayant recours à un chomâge partiel indemnisé), il apparaît que les mouvements d'entrée et de sortie de la population active sont très corrélés avec la situation conjoncturelle du marché de l'emploi.

Ce résultat complète les observations sur l'existence d'une population importante (en grande partie féminine) dont les caractéristiques sont très proches de celles des chômeurs et qui en particulier souhaite travailler. Cette population est cependant classée parmi les inactifs (31).

Ces constatations ne sont évidemment pas compatibles avec les théories qui retiennent l'hypotèse d'un chômage, en permanence, purement frictionnel. La forme de déséquilibre sur le marché du travail qui caractérise cette situation s'explique sans doute de manière plus satisfaisante à partir des notions de dualisme du marché du travail (32).

La population qui ne fait pas partie des employés stables (titulaires) des grandes entreprises, ne peut plus après un certain âge obtenir ce type d'emploi, même par une activité de recherche prolongée. L'accession aux emplois de titulaires est pour l'essentiel réservée aux jeunes qui sont embauchés directement au sortir de l'Université ou de l'enseignement secondaire.

Mais ce type d'emploi à vie ne concerne pas la majeure partie de la population féminine qui au bout de quelques années, sera contrainte par ses charges de famille de se retirer de la population active pour une période plus ou moins longue.

Cette population féminine qui souhaite ensuite retourner sur le marché du travail, mais également la population âgée de plus de 55 ans (âge de départ à la

(29) Cette série est établie à partir de l'enquête mensuelle sur la force de travail. Elle indique, en centaine de millions d'heures, le volume total d'heures travaillées au cours de la semaine de référence. La série désaisonnalisée a été mise en données trimestrielles en effectuant la moyenne des valeurs mensuelles.

(30) cf. par exemple *K. ODAKA* (1980) [21].

(31) S. NISHIKAWA et Y. HIGUCHI (1979) [18]

(32) B. DOERINGER et M. PIORE (1975) [6].

« retraite » des employés titulaires des grandes entreprises) ne peuvent aspirer qu'à des emplois moins attrayants, souvent précaires et n'offrant pas d'une manière générale les mêmes avantages sociaux.

Il est donc naturel que cette population, qui par ailleurs peut obtenir assez facilement un emploi lorsqu'elle en accepte les conditions défavorables, se retire ou participe à la population active au gré des opportunités offertes par la conjoncture (33).

Cette forte mobilité, qui est sans doute une caractéristique socio-culturelle propre au Japon, tend à éliminer presque entièrement le chômage involontaire mesuré par les statistiques.

Les comparaisons internationales de taux de chômage ne peuvent à l'évidence reposer que sur des définitions précises, susceptibles de mesure. Elles ne doivent pas cependant nous faire oublier que les concepts statistiques les plus précis appliqués à des réalités sociales différentes se traduisent souvent par des illusions d'optique.

---

(33) Il ne semble pas que l'on puisse attribuer ce comportement à la faiblesse de l'indemnisation du chômage. Les comparaisons internationales montrent que le pourcentage de chômeurs indemnisés était de 55 % au Japon en 1979, contre 60 % en France (1980). Mais en pourcentage du salaire moyen, l'allocation de chômage moyenne représente 68,9 % au Japon et 42,9 % en France (1980), source O.C.D.E., l'Extension du Chômage (1984).

BIBLIOGRAPHIE

[1] ADAMS A. (1979), *Who's in the labor force : a simple counting problem ?* American Economic Review, mai 1979.

[2] AGENCE DE PLANIFICATION ECONOMIQUE (TOKYO), (1984), *Rapport annuel sur les comptes de la nation* (en japonais).

[3] BUREAU DU PREMIER MINISTRE (TOKYO),
a) - *Enquête sur la structure de l'emploi, 1979, 1982.*
b) - *Rapport annuel sur l'enquête sur la force de travail,* 1983.
c) - *Rapport sur l'enquête spéciale sur l'enquête sur la force de travail,* 1983.

[4] CEZARD M., COEFFIC N. et LAULHE P., (1983), *Emploi et chômage en avril 1982 - Les résultats de la nouvelle enquête sur l'emploi* - Economie et statistique janvier 1983.

[5] CLARK K. et SUMMERS L. (1979), *Labor market dynamics and unemployment : a reconsideration* - Brookings Papers on Economic Activity - 1979 n° 1.

[6] DOERINGER B. et PIORE M. (1975), *Unemployment and the dual labor market* — The Public Interest - Vol 38 Winter 1975 reproduit dans Readings in Labor Economics J.E. King (ed), Oxford University Press 1980.

[7] HALL R.E. (1972), *Turnover in the labor force* - Brookings Papers on Economic Activity - 1972-3.

[8] INSEE - a) - *Enquête sur l'emploi de... Résultats détaillés* - Les collections de l'INSEE Série D.
b) - *Recensement général de la population de 1982 - Population active - Sondage au 1/20.*

[9] KAUFMAN R. (1980) - *Patterns of unemployment in North America, Western Europe and Japan.* in E. Malinvaud et J.P. Fitoussi (ed) (1980).

[10] KOIKE K. a) - (1980), *A Japan - Europe comparison of female labor force participation and male - female wage differentials* - Kidan Gendai Keizai (printemps 1980) traduit en anglais in Japanese Economic Studies - Hiver 1980/81 Vol IX n° 2.
b) (1984) - *Quelle est l'ampleur de la dégradation de l'emploi ? Shitsugyo wa dore hodo akuka shita ka ?* Revue Mensuelle de l'Institut Japonais du Travail - janvier 1984 - Nihon Rodo Kyokai Zasshi (en japonais).

[11] LE PAGE J.M. et SAUCIER P. (1984) - *Stabilité et adaptabilité de l'emploi au Japon* - Mimeo.

[12] MALINVAUD E. et FITOUSSI J.P. (ed) (1980) - *Unemployment in western countries* - Macmillan.

[13] MARCHAND O. et THELOT C. (1983) - *Le nombre des chômeurs* - Economie et Statistique n° 160 - novembre 1983.

[14] MINISTERE DU TRAVAIL (TOKYO) - *Livre blanc du travail - Rodo hakusho* - 1982, 1983, 1984 (en japonais).

[15] MIZUNO A. (1982) - *Comportement du chômage au Japon analysé en termes de flux - Furo kara mita nihon shitsugyo kodo* - Kikan Gendai Keizai hiver 1982 (en japonais).

[16] MOY J. a) - (1982) - *Unemployment and labor force trends in 10 industrial nations : an update* - Monthly Labor Review - novembre 1982.
b) - (1984) - *Recent labor market developments in the U.S. and nine other countries* - Monthly Labor Review - janvier 1984.

[17] NAGAYAMA S. (1984) - *Le taux de chômage au Japon est-il sous-évalué ? Nihon no shitsugyoritsu wa hikusugiru no ka ?* - Journal mensuel de l'Institut Japonais du Travail - Nihon rodo kyokai zasshi - mars 1984 (en japonais).

[18] NISHIKAWA S. et HIGUCHI Y. (1979) - *Déterminants of female labor force participation* in Nihon Rodo Kyokai Zasshi - septembre 1979 - traduit en anglais in Japanese Economic Studies Vol IX n° 2 hiver1980/81.

[19] NOHARA H. (1983) - *Dualité et unité du marché du travail industriel : le cas du Japon* - Revue Economique - novembre 1983.

[20] OCDE - a) - *Perspectives de l'emploi* - septembre 1983 - septembre 1984.
b) - *Statistiques trimestrielles de la population active* - périodique 4 numéros par an.
c) - *L'extension du chômage - Un défi pour la politique de garantie des ressources* - 1984.
d) - *Le chômage des jeunes - Causes et conséquences* 1980.

[21] ODAKA K. (1980) - *Employment sharing in Japan* in E. Malinvaud et J.P. Fitoussi (ed) - 1980.

[22] OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES (EUROSTAT) -
a) - *Enquête par sondage sur les forces de travail - Méthodes et définitions* - 1977.
b) - *Durée du chômage - Méthode et mesure dans la Communauté Européenne* - 1983.
c) - *Enquête par sondage sur les forces du travail 1981* (publiée en 1983).
d) - *Emploi et chômage* - 1983.

[23] OHASHI I. (1981) - *A comparison of the labor market in Japan and the United States* — Kikan Gendai Keizai n° 43 - Eté 1981 - traduit en anglais in Japanese Economic Studies - Eté 1983 Vol XI n° 4.

[24] ONO A. (1983) - *A propos des analyses les plus récentes du chômage au Japon. Wa ga kuni no shitsugyo mondai ni kansuru saikin no bunseki ni tsuite* - Journal mensuel de l'Institut Japonais du Travail - Nihon rodo kyokai zasshi - novembre 1983 (en japonais).

[25] PERRY G. (1972) - *Unemployment flows in the U.S. labor market* - Brookings Papers on Economic Activity 1972-2.

[26] SALAIS R. (1980) - *Le chômage : un phénomène de file d'attente* - Economie et Statistique n° 123 - juillet 1980.

[27] SANO Y. (1975) - *Les caractéristiques du chômage actuel - Konnichi ni okeru shitsugyo no tokucho* - Critique Economique - Keizai hyoron 1975 avril (en japonais).

[28] SHIMADA H. et alii (1981) - *The japanese labor market : a survey* - Monograph Series of the Economic Research Institute - n° 37. Economic Planning Agency - traduit en anglais in Japanese Economic Studies - hiver 1982/83 Vol XI N° 2.

[29] SHIRASHI E. (1982) - *Comparaison internationale des concepts de chômage - Japon - Etats-Unis - Shitsugyo gainen no kokusai hikaku - Nichibei hikaku o chushin to shite* - in Monthly Labor Statistics and Research Bulletin - mars 1982 (en japonais).

[30] SORRENTINO C.
a) - (1983) - *International comparison of labor force participation 1960-1980* - Monthly Labor Review - février 1983.
b) - (1984) - *Japan's low unemployment : an in-depth analysis* - Monthly Labor Review - mars 1984.

[31] SUMMERS L.H. (1981) - *Measuring unemployment* - Brookings Papers on Economic Activity - 1981-2.

[32] TAIRA K. (1983) - *Japan's low unemployment : economic miracle or statiscal artifact ?* - Monthly Labor Review - juillet 1983.

[33] YASHIRO H. (1983) - *Réexamen des concepts de chômage utilisés au Japon - Wa ga kuni ni okeru shitsugyo gainen no saikento* - Revue mensuelle de l'Institut Japonais du Travail - novembre 1983 - Nihon rodo kyokai zasshi (en japonais).

[34] YOSHIDA K. et ENDO h. (1982) - *Evolution de la structure du chômage après la crise pétrolière - Sekiyu kiki iko no shitsugyo kozo henka* - Economie moderne - Kikan Gendai Keizai - hiver 1982 (en japonais).